



Avis de Course

Epreuve : Descente de la Seine / Trophée Marcel Guillot
Grade : 5 B pour les Quillard /dériveurs et Habitables
Date : 16 JUIN 2019
Support / Classe : HN Habitables + Dériveurs + Quillards
Lieu : La Seine entre le Pecq, Montesson et La Frette

L'épreuve sera organisée par le YCP / le CVBS / et le SNF

1. L'épreuve sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile** 2017-2020,
- Le présent avis de course,
- Les Instructions de course.
- Les Règles de course de la formule HN (DOC H106) pour les habitables
- Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun détritrus dans l'eau.

2. Publicité : En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

3. Admissibilité : La régata est ouverte à tous les voiliers habitables monocoques figurant sur les tables de handicap des classes A, B, L et R1 incluant les Micros (proto, régata et croisière). **(Poids inférieur à 1 tonne et tirant d'air inférieur à 10 mètres)**, aux Dériveurs et Quillards de Sport.

4. Inscriptions :

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter :

- Sa **licence FFVoile** valide de l'année en cours,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Un certificat médical de non contre-indication,
- **La carte d'identité HN du bateau**
- La carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire

Pour les habitables, l'équipage ne peut comprendre moins de 2 personnes, dont un skipper (article 6 des Règles de course de la formule HN).

5. Droits à payer : Sans Objet

6. Programme :

↳ **Le SAMEDI 15 Juin 2019**

- Possibilité d'amener son bateau et/ou de gruter dès 14H00, de mettre le bateau à couple des péniches dans le bras mort se trouvant en amont du YCP.

↳ **Le DIMANCHE 16 Juin 2019**

- A disposition du Comité de course à 10h 45, 1^{ère} étape Le Pecq – Montesson ; arrêt pique-nique à confirmer ; 2^{ème} étape Montesson – La Frette. (Arrivée)
- Proclamation des résultats et pot de l'amitié à suivre.
- Remontée au YCP avec son moteur ou remorqué par quelqu'un possédant un moteur.
- Possibilité pour les dériveurs de quitter le plan d'eau à la Frette pour regagner leur club par la route.
- Seul les Vent d'Ouest peuvent gruter à la Frette.

7. Instructions de Course :

- Les Instructions de Course seront affichées dès le début de la confirmation des inscriptions, les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

8. Responsabilité :

- Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.


9. Composition du Corps Arbitral :

Président du Comité de Course : Mr Gérard FERNANDES

Président du jury : en attente

10. Informations complémentaires :

➤ **Hervé PHILIPPE**

 : 07.61.27.41.61

 : philippe.herve@noos.fr

➤ **Eric JOYE**

 : 06.80.04.43.04

 : joye.eric@club-internet.fr